

[Cliquer ici](#) pour revenir au site [Diaconat.Catholique](#)

QUI SERONT LES PREMIERS DIACRES ?¹

Jean MOUISSET²

COMITE NATIONAL DU DIACONAT

1967

¹ NOTE destinée aux Evêques, aux prêtres chargés du diaconat dans les diocèses.

² Evêque de Nice.

TABLE DES MATIERES

1. **REMARQUES GENERALES.....1**

2. **SUGGESTIONS POUR LE CHOIX DES CANDIDATS1**

3. **NORMES DE LA PREMIERE EXPERIENCE.....2**

4. **DANS L'IMMEDIAT2**

En vue de la restauration du diaconat en France, la présente note veut exprimer des orientations ou des préférences concernant le choix des candidats et les critères de discernement des vocations diaconales ; elle propose en outre quelques normes pour le lancement de l'expérience.

Désireux d'agir en totale communion de pensée et d'action avec l'ensemble des évêques de France, le Comité National souhaite que cette note puisse servir de base à la réflexion des évêques et des prêtres chargés du diaconat. Il semble tout indiqué que cette réflexion soit faite au niveau des régions apostoliques.

Pour mieux assurer l'unité du travail et le succès spirituel de la restauration du diaconat, le Comité propose que les réactions, les remarques et les suggestions sur ce texte lui soient envoyées par les diocèses ou les régions apostoliques, à l'adresse suivante : C.N.V. (Service Diaconat) 106 rue du Bac - 75341 Paris Cedex 07.³

1. REMARQUES GENERALES

1 - La restauration du diaconat comme ordre permanent, au Concile de Vatican II, ne peut s'expliquer seulement par les besoins de l'Eglise actuelle, mais d'abord par le souci de rénover un ordre hiérarchique, qui appartient à la structure apostolique de l'Eglise et dont l'exercice est tombé en désuétude. C'est dans cet esprit que la rénovation doit être entreprise.

2 - Cette restauration ne doit pas être une reconstitution archéologique. Elle doit résulter de la fidélité de l'Eglise à sa structure hiérarchique et aux exigences de sa Mission.

3 - Les critères de la vocation diaconale et les modes d'exercice du diaconat se dégageront progressivement d'une expérience réfléchie. Cette expérience sera nécessairement commandée à la fois par les besoins de l'Eglise (besoins reconnus comme relevant du ministère diaconal) et les appels ressentis par les candidats à un tel ministère.

4 - Cette expérience devra être soutenue et animée par le Peuple de Dieu tout entier. Ni suppléance du prêtre, ni cléricisation du laïcat, le diaconat devra contribuer à mieux manifester le sacrement de l'Ordre dans sa totalité pour le service de l'Eglise et du monde.

2. SUGGESTIONS POUR LE CHOIX DES CANDIDATS

5 - Pour assurer l'originalité et l'authenticité des candidatures au diaconat, on accueillerait de préférence les demandes d'hommes mariés, pères de famille, de valeur humaine, professionnelle et spirituelle attestée par les chrétiens qui les connaissent.

6 - Vie familiale : des pères de famille pas trop âgés, pour qu'ils puissent exercer activement et durablement le ministère ; des hommes mariés dont le passé atteste un développement psychologique normal et dont le foyer soit équilibré ; enfin, des époux qui aient le consentement et la compréhension de leur épouse.

7 - Vie professionnelle : des hommes qui se soient imposés dans leur profession (une profession qui n'apparaisse pas incompatible avec le ministère diaconal), par leur qualification, leur valeur humaine, leur sens des responsabilités à l'égard des autres ; des hommes qui aient donné un authentique témoignage de laïcs et dont l'expérience ne se limite pas à l'intérieur de la communauté ecclésiale.

8 - Vie chrétienne : des hommes bons et honnêtes, de valeur spirituelle sérieuse ; des hommes qui, au cœur de leur service de l'Eglise et du monde, découvrent l'appel à recevoir la grâce du sacrement du diaconat.

³ - Actuellement, plutôt au Secrétariat du diaconat, 47, Bd Gambetta. 84000 Avignon

Comité National du Diaconat

1967

Qui seront les premiers diacres ?

9 - Vie ecclésiale : des hommes déjà liés à une ou des communautés chrétiennes, en relation avec des chrétiens, prêtres ou laïcs (notamment des laïcs appartenant aux mouvements organisés), et en relation avec l'évêque, des hommes dont on sait que le ministère sera accueilli favorablement par l'entourage. pour un plus grand service de la mission. Qu'ils aient le sens et la pratique du dialogue œcuménique serait bon signe.

10 - Autres candidats possibles :

- Si la préférence va actuellement aux candidats mariés, et pères de famille, les célibataires affermis dans leur vie professionnelle ou dans leur célibat religieux ne seraient pas systématiquement écartés.

- On évitera de confier des responsabilités - dans le cadre de la restauration du diaconat - à des diacres (donc déjà ordonnés) qui ont été arrêtés ou qui se sont arrêtés dans la marche vers le presbytérat, sans avoir mûri sérieusement leur vocation diaconale.

3. NORMES DE LA PREMIERE EXPERIENCE

11 - Il serait souhaitable que le processus de restauration soit engagé sans trop tarder.

12 - Comme il a été admis à l'Assemblée plénière de l'Episcopat à Lourdes, en octobre 1966, "le Comité National du Diaconat est chargé de mener pendant dix ans l'expérience de restauration. Ce Comité, fonctionnant sous l'autorité de la Commission épiscopale du Clergé, assure la liaison avec le Saint-Siège et les évêchés voisins, émet un avis sur l'admission à la préparation des candidats présentés par leur évêque, indique les conditions de préparation et en coordonne l'exécution, présente à l'appel de leurs évêques pour l'ordination les candidats formés et reconnus aptes".

Les premières ordinations consacreront des candidats n'ayant pas besoin d'une trop longue formation et suffisamment éprouvés dans la recherche de leur vocation.

14 - L'admission à la préparation et l'ordination devrait normalement requérir l'accord des prêtres et des chrétiens qui connaissent le candidat. Cela suppose que ces prêtres et ces chrétiens aient une idée exacte de la signification du diacre et de son rôle. Cela exige aussi une sensibilisation de l'opinion des chrétiens tant sur le plan régional que sur le plan national.

15 - L'insertion précise du futur diacre, même célibataire, pour l'exercice de son ministère devrait être normalement prévue et définie avant le début de la préparation et éventuellement expérimentée pendant cette préparation.

16 - Il serait souhaitable que, dans la première expérience, apparaisse la variété des ministères des diacres, pour le service de l'Eglise et du monde. Ces ministères ne devraient pas être conçus pour le seul service de la communauté chrétienne, mais aussi en fonction de l'évangélisation des incroyants.

17 - Pour que la restauration du diaconat soit un signe de l'universalité de l'Eglise, il conviendrait de veiller à la variété des origines sociales des candidats.

18 - Les premiers groupes de diacres devraient être assez consistants, afin de garantir la signification de cette expérience. Une liaison entre les diacres par proximité géographique est également souhaitable pour assurer une réflexion et un soutien mutuel.

4. DANS L'IMMEDIAT

19 - Pour aider au choix et à la formation des candidats, il est demandé qu'un prêtre soit désigné dans chaque diocèse. Il sera en liaison constante avec le délégué de la région apostolique au Comité National du Diaconat.

20 - Le travail de ces prêtres, dans les diocèses, ne saurait se borner à des relations individuelles avec les candidats ; une réflexion commune avec des laïcs, candidats ou non, s'avère nécessaire.

Comité National du Diaconat

1967

Qui seront les premiers diacres ?

21 - Pour respecter la libre expression des candidats éventuels et leur recherche, il est nécessaire de tenir compte des réflexions et des expériences menées à l'intérieur des groupes déjà constitués.

Pour le Comité National du Diaconat

[Cliquer ici](#) pour revenir au site [Diaconat.Catholique](#)